

Rodrigo Malmierca : Cuba ne reconnaît pas les lois des USA allant à l'encontre du droit international



La Havane, 7 jan. (RHC).- Rodrigo Malmierca, ministre cubain du Commerce extérieur et des Investissements étrangers, a souligné ce lundi que notre pays ne reconnaît pas les lois des États-Unis méconnaissant le droit international.

Rodrigo Malmierca a tweeté ce lundi :

“Le juge étasunien, Beth Bloom, a rejeté une demande présentée contre la compagnie de croisières MSC Cruises en vertu du Titre III de la loi Helms-Burton.

Havana Docks Corporation, une compagnie qui dit « être propriétaire légitime de certains biens immeubles commerciaux » au port de La Havane, avait introduit une requête le 27 août dernier contre MSC Cruises et deux autres entreprises : Norwegian Cruise et Royal Caribbean pour l’usage de cette

infrastructure.

Le recours en justice signalait que le 10 décembre 2018 ou aux alentours de cette date, MSC Croisières a « engagé, conduit et promu » ses affaires commerciales à Cuba, en embarquant et débarquant régulièrement des passagers « sans l'autorisation du demandeur ou de tout citoyen des États-Unis ayant présenté une requête sur la propriété en question ».

MSC Croisières a argumenté que la demande devait être rejetée pour quatre raisons parmi lesquelles l'une soulignant que ceux qui ont introduit la demande « n'ont pas inclus suffisamment d'évidences sur le soi-disant trafic des accusés dans la propriété ».

L'arrêt du juge Bloom souligne que la requête présentée par Havana Docks Corporation qui bénéficiait d'une concession avait expiré en 2004 n'avait pas le droit de réclamer contre des activités qui ont eu lieu longtemps après l'expiration de ses intérêts sur la propriété.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/211314-rodrigo-malmierca-cuba-ne-reconnait-pas-les-lois-des-usa-allant-a-lencontre-du-droit-international>



Radio Habana Cuba